

# Les normes comptables au Canada : pour accroître la pertinence de l'information

## Plan stratégique 2022-2027

(En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022)



Conseil des normes  
comptables



Nous sommes le Conseil des normes comptables (CNC), organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des normes comptables pour toutes les entités canadiennes à l'extérieur du secteur public. Voir [notre site Web](#) pour en savoir plus.

Le plan stratégique 2022-2027 expose les grands objectifs qui nous guideront dans l'exécution de notre mandat de protection de l'intérêt public. Nous avons arrêté ces objectifs à la suite de consultations approfondies menées auprès des parties prenantes.

La manière dont nous comptons mettre en œuvre les stratégies visant à atteindre ces objectifs sera décrite dans nos plans annuels.



Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) supervise nos activités, s'assure du respect de la procédure officielle, évalue notre performance et fait rapport au public à ce sujet.

De plus, il procède à la nomination de nos membres et nous fait part de ses observations en ce qui concerne nos orientations stratégiques et nos priorités.

Voir le [site Web du CSNC](#) pour en savoir plus.

---

## Table des matières

Message de la présidente .....	4
Notre vision.....	6
Notre mission.....	6
Stratégies .....	7
Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité .....	8
Préface .....	8
Modulabilité des normes .....	9
Normes IFRS .....	10
Normes comptables pour les entreprises à capital fermé et Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.....	10
Normes comptables pour les régimes de retraite .....	11
Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information au-delà des états financiers traditionnels ....	12
Faire croître l'influence du CNC sur la scène internationale.....	13
Exécution du plan .....	15
Procédure officielle .....	15
Mobilisation des parties prenantes .....	15
Recherche .....	16
Communications .....	16
Suivi des stratégies .....	17
Membres du CNC 2021-2022.....	18

---

## Message de la présidente

Il y a dix ans, nous avons séparé le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (ci-après le *Manuel*) en quatre parties distinctes, renfermant les normes comptables s’appliquant respectivement aux entités ayant une obligation d’information du public, aux entreprises à capital fermé, aux organismes sans but lucratif (OSBL) et aux régimes de retraite. Depuis ce temps, la situation en matière d’information financière au Canada s’est transformée considérablement.

Nous avons assisté à une évolution majeure des besoins des entités canadiennes sur le plan de l’information. Les investisseurs et les autres parties prenantes veulent davantage de transparence et plus d’informations utiles à la prise de décisions que ce que leur fournissent actuellement les états financiers traditionnels.



De même, la COVID-19 nous a montré à quel point les choses peuvent changer rapidement. Elle a en effet présenté des occasions et des risques nouveaux et inattendus pour les entités présentant l’information financière. Comme tout le monde, le CNC a dû composer avec ces bouleversements. Nous avons été mis à l’épreuve, mais nous pouvons être fiers de la manière dont nous avons réagi. Nous avons su rester attentifs à ce qui se passait et nous adapter en temps opportun, ce qui nous a permis d’aider nos parties prenantes à surmonter les problèmes nouveaux.

En vue des cinq années à venir, je réitère la vision qu’a le CNC d’accroître la pertinence de l’information financière et de favoriser l’amélioration des informations non financières communiquées aux parties prenantes. Compte tenu de l’ampleur des changements qui se produisent dans notre environnement, nous nous efforçons de trouver la meilleure manière de répondre aux besoins évolutifs des parties prenantes canadiennes, et ce, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du cadre des états financiers traditionnels.

Notre plan stratégique 2022-2027 définit les stratégies à cet égard pour nos parties prenantes. Ces stratégies ont pour but d’aider les utilisateurs d’états financiers à prendre des décisions économiques éclairées et d’aider les préparateurs à expliquer leurs résultats avec efficacité. Elles englobent bien sûr l’exécution de notre mandat de base qui consiste à servir l’intérêt public par l’élaboration de normes comptables et d’autres indications en matière de communication de l’information.

Nous restons d’avis qu’il n’est pas possible, dans ce domaine, de répondre aux besoins de toutes les entités canadiennes par une solution unique. Nous continuerons donc d’établir des normes

comptables appropriées aux différents types d'entités, et notre plan contient des stratégies visant à accroître la pertinence de ces normes de sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins divers des entités canadiennes.

En 2021, le Comité d'examen indépendant de la normalisation (CEIN) au Canada a commencé à examiner l'état de la structure et de la gouvernance du processus d'établissement des normes canadiennes de comptabilité, d'audit et de certification, ainsi que les besoins pour l'avenir. Il évalue notamment la pertinence d'établir un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.

Au Canada comme ailleurs, un tournant important est en effet amorcé en ce qui concerne l'information sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG). Ainsi, la création d'un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, l'International Sustainability Standards Board (ISSB), marque un nouveau pas vers l'élaboration d'un référentiel mondial en la matière. La situation évolue également sur la scène canadienne, avec l'établissement d'un bureau de l'ISSB à Montréal et des initiatives telles que les propositions des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les questions climatiques.

Nous sommes conscients que le contexte dans lequel nous évoluons change rapidement, et nous continuerons notre vigie et adapterons nos priorités stratégiques au besoin. Nous surveillerons de près les conclusions du CEIN, et continuerons de privilégier une approche collaborative en matière de normalisation pour servir au mieux l'intérêt public.

Nous avons acquis au niveau international une solide réputation de normalisateur qu'il est important de préserver pour veiller à ce que le Canada ait une forte influence sur les questions qui le concernent.

J'ai confiance dans les orientations établies dans notre plan et j'espère pouvoir continuer, jusqu'au terme de mon mandat à la présidence, à collaborer avec les parties prenantes à la production de normes pertinentes et de grande qualité, qui servent l'intérêt public.

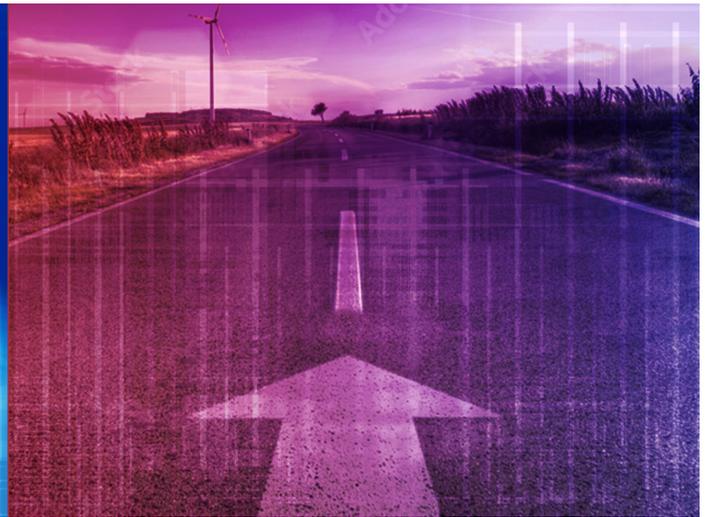
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linda Mezon-Hutter', written in a cursive style.

**Linda Mezon-Hutter, FCPA, FCA, CPA (Michigan, É.-U.)**  
Présidente du CNC



## Notre vision

Être un leader mondial pour ce qui est d'accroître la pertinence de l'information financière et de favoriser l'amélioration des informations non financières communiquées aux parties prenantes.



## Notre mission

Servir l'intérêt public en élaborant des normes comptables et d'autres indications relatives à l'information qui favorisent la prise de décisions économiques éclairées.



## Stratégies

Pour élaborer notre plan stratégique 2022-2027, nous avons fait porter notre réflexion sur l'environnement actuel tout en considérant notre rôle d'une manière élargie, c'est-à-dire au-delà de l'élaboration des normes portant sur la préparation des états financiers. Devant l'évolution des besoins d'information des parties prenantes, nous collaborerons avec d'autres normalisateurs, canadiens et internationaux, pour accroître la pertinence de l'information financière et favoriser l'amélioration des informations non financières communiquées aux parties prenantes. À cette fin, nous avons retenu pour les cinq prochaines années les trois stratégies de base exposées ci-après.





## Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité

Nous continuerons d'élaborer des normes comptables de grande qualité qui renforcent la confiance des parties prenantes à l'égard de l'information présentée par les entités ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les OSBL et les régimes de retraite au Canada. Nous nous emploierons à accroître la pertinence des normes pour les différents types d'entités, notamment par les actions suivantes :

- examiner la Préface du *Manuel* et déterminer si le référentiel que chaque catégorie d'entités est tenue d'appliquer est en adéquation avec les besoins des parties prenantes;
- explorer les possibilités de rendre modulables les normes destinées aux entités non cotées sur les marchés publics, de manière à mieux répondre à la diversité des besoins d'information des parties prenantes;
- répondre rapidement aux besoins découlant de problèmes nouveaux.

### Préface

C'est dans la Préface qu'est énoncé le type d'entités auquel s'applique chacune des quatre parties du *Manuel*. Nous entreprendrons différents travaux de recherche et de consultation en vue d'améliorer la Préface de sorte qu'elle tienne mieux compte des besoins des parties prenantes. Nous chercherons notamment à voir s'il convient de maintenir ou de modifier les indications concernant le référentiel que doivent suivre certains types d'entités non cotées<sup>1</sup>, dont voici deux exemples :



<sup>1</sup> On entend par « entités non cotées » les entités autres que celles qui ont émis, ou sont sur le point d'émettre, des instruments de créance ou de capitaux propres qui sont, ou seront, en circulation et négociés sur un marché public (une bourse des valeurs nationale ou étrangère ou encore un marché hors bourse, y compris un marché local ou régional).

- les entités détenant des actifs en qualité de fiduciaire, comme les sociétés mutuelles d'assurance et certaines coopératives de crédit, qui sont actuellement tenues d'appliquer les normes IFRS<sup>®</sup>, contenues dans la Partie I du *Manuel*;
- les coopératives qui appliquent actuellement les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), contenues dans la Partie II du *Manuel*, et présentent des caractéristiques semblables à celles des organismes qui offrent des avantages à leurs membres, qui appliquent les Normes comptables pour les OSBL, contenues dans la Partie III du *Manuel*.

De plus, nous chercherons, en collaboration avec le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), à voir quels sont les référentiels qui conviendraient mieux à certains types d'entreprises publiques<sup>2</sup>. Par exemple, il existe de petites entités du secteur public qui, parce qu'elles répondent à la définition d'une entreprise publique, doivent suivre les normes IFRS, alors qu'elles présentent des caractéristiques semblables à celles des entreprises à capital fermé.

## Modulabilité des normes

Au Canada, les entités se présentent sous des formes diverses. La taille et la complexité des sociétés fermées, des OSBL et des régimes de retraite peuvent varier considérablement, et il en est de même des besoins des utilisateurs de leurs états financiers. Ainsi, selon ce que nous avons appris, il se pourrait que, dans certaines circonstances, les normes IFRS soient trop complexes ou contraignantes à appliquer, tandis que les informations à fournir selon les NCECF ne soient pas suffisantes pour répondre aux besoins des utilisateurs. Par ailleurs, nous savons que des entreprises à capital fermé et des OSBL de petite taille considèrent que les NCECF et les Normes comptables pour les OSBL sont trop complexes. Nous entreprendrons donc des travaux, notamment de recherche et de consultation des parties prenantes, pour explorer les possibilités de rendre modulables les référentiels comptables actuels de sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des entités non cotées canadiennes de même qu'à ceux des utilisateurs de leurs états financiers. Il pourrait s'agir d'ajouter des choix de méthodes comptables à ces référentiels ou encore de revoir l'ampleur des obligations d'information qu'ils contiennent.

2 La [Préface](#) des Normes comptables pour le secteur public, contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, définit l'entreprise publique comme un « organisme public qui possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) il constitue une entité distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) il a pour principale activité la vente de biens ou de services à des particuliers et à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) il peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

(Ces caractéristiques sont expliquées aux paragraphes .29 à .31 du chapitre SP 1300, PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT) ».

## Normes IFRS

Compte tenu du rôle prépondérant que les normes internationales continuent de jouer dans la mobilisation des capitaux, nous continuerons d'appuyer l'application au Canada des normes IFRS telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Plus précisément, nous nous concentrerons sur les aspects suivants.

### Adoption de normes IFRS nouvelles ou modifiées

D'autres pays que le Canada autorisent, dans certaines circonstances, l'adoption d'une norme IFRS nouvelle ou modifiée après la date d'entrée en vigueur fixée par l'IASB. Le Canada, quant à lui, est souvent parmi les premiers à adopter et à interpréter une norme nouvelle ou modifiée, en raison de son adoption des normes IFRS (et de leurs dates d'entrée en vigueur) telles qu'elles sont publiées par l'IASB et de son régime d'information trimestriel. De concert avec l'IASB et d'autres normalisateurs, le CNC appuie l'adoption d'une date d'entrée en vigueur unique à l'échelle mondiale. Pour aider les parties prenantes à composer avec les défis, risques et coûts qui se rattachent à la situation actuelle ou à éviter de s'y exposer, nous continuerons :

- d'insister auprès de l'IASB, des normalisateurs étrangers et des autorités de réglementation des valeurs mobilières sur les avantages d'une date unique à l'échelle mondiale pour l'adoption des nouvelles normes IFRS;
- de chercher à faciliter davantage la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS par la recherche et l'examen des problèmes rencontrés au Canada et ailleurs.

### Indications

Nous appuyons l'utilisation d'un ensemble unique de normes comptables internationales de grande qualité et, de ce fait, ne publions généralement pas d'indications faisant autorité sur les normes IFRS. Il reste néanmoins possible que nous publions de telles indications sur un sujet particulier s'il nous apparaissait nécessaire de le faire. Nous continuerons en outre de mener des recherches et de consulter le [Groupe de discussion sur les IFRS](#) en vue de détecter les problèmes d'application des normes IFRS et d'amener l'IASB à y remédier.

## Normes comptables pour les entreprises à capital fermé et Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

Nous poursuivrons l'établissement de normes appropriées à l'intention des entreprises à capital fermé et des OSBL tout en nous efforçant d'en accroître la pertinence par rapport aux besoins des utilisateurs. Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous comptons :

- étudier la nécessité de modifier la Préface du *Manuel* et de rendre les normes modulables;
- maintenir et améliorer les normes de sorte qu'elles :

- permettent de répondre rapidement aux problèmes nouveaux,
- soient fondées sur des principes,
- favorisent l'exercice du jugement professionnel.

## Indications

Nous sommes conscients de la nécessité, dans l'environnement fortement évolutif actuel, de fournir des outils qui répondent rapidement aux besoins des parties prenantes et qui favorisent l'application uniforme des NCECF et des normes pour les OSBL. Nous continuerons donc d'élaborer des documents au besoin et de consulter nos comités consultatifs sur les questions pratiques d'information financière afin de répondre en temps utile aux besoins des parties prenantes.

## Normes comptables pour les régimes de retraite

Les régimes de retraite appliquent le référentiel élaboré expressément pour leur secteur, soit la Partie IV du *Manuel*. Or, nos échanges avec les parties prenantes indiquent que des améliorations pourraient lui être apportées à plusieurs égards, par exemple en ce qui concerne :

- les effets des modifications apportées aux normes des autres parties du *Manuel* (comme IFRS 9 *Instruments financiers*) et la question, entre autres, de la nécessité d'indications de mise en œuvre à l'intention des régimes de retraite;
- la détermination de la juste valeur des placements.

Pour accroître la pertinence des pratiques comptables des régimes de retraite par rapport aux besoins des utilisateurs, nous demanderons l'avis de notre [Groupe de travail sur les régimes de retraite](#) et réaliserons différentes études, y compris auprès des parties prenantes. Nous déterminerons ensuite, le cas échéant, les améliorations à apporter aux pratiques comptables en question.



## Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information au-delà des états financiers traditionnels

Le CNC et ses homologues partout dans le monde savent que dans l'économie mondiale actuelle, la comptabilisation des opérations est de plus en plus complexe à réaliser pour les entités et de plus en plus difficile à comprendre pour les décideurs, qui s'appuient en outre de plus en plus sur des informations fournies en temps réel.

Par ailleurs, la pression s'intensifie pour que les entreprises fournissent davantage d'informations sur les engagements, les répercussions et la performance liés aux questions ESG qui influent sur leur valeur actuelle et future. Les informations qui permettraient aux utilisateurs d'évaluer la performance des entreprises à ces égards ne sont généralement pas disponibles; du moins, leur communication n'est pas obligatoire selon les règles actuelles. La demande d'informations autres que celles actuellement présentées dans les états financiers étant de plus en plus forte, nous comprenons que les avancées dans ce domaine pourraient toucher non seulement les entités ayant une obligation d'information du public, mais aussi les autres types d'entités canadiennes en général.

L'annonce récente de la formation de l'ISSB constitue un nouveau pas vers l'élaboration de normes internationales d'information relative à la durabilité de grande qualité pour répondre aux besoins d'information des investisseurs sur les marchés financiers mondiaux. Les recherches ayant fait ressortir les liens entre les facteurs ESG, le rendement de l'entreprise et sa valeur à long terme, les investisseurs ont entrepris d'intégrer ces facteurs à leur processus décisionnel. Sur les marchés mondiaux, la recherche constamment approfondie de facteurs de création de valeur à long terme dans les entreprises amène les investisseurs et autres utilisateurs d'états financiers à considérer les facteurs ESG comme un élément essentiel à la croissance à long terme et à la durabilité des entreprises. En tant que normalisateur, le CNC est conscient de l'importance de ces évolutions et de la relation entre information financière et information ESG.

Les informations liées aux changements climatiques suscitent un grand intérêt, mais nous savons qu'il existe également une forte demande pour les autres informations présentées hors des états financiers. Il est donc impératif de veiller à ce que l'amélioration de la communication de l'information au-delà des états financiers traditionnels ne se fasse pas de manière cloisonnée. Nous verrons donc, en collaboration avec les autres normalisateurs canadiens et internationaux, à élaborer ponctuellement des indications qui répondront aux besoins des parties prenantes canadiennes en la matière.



## Faire croître l'influence du CNC sur la scène internationale

Le CNC a acquis une solide réputation en tant que normalisateur national, ce qui lui permet d'exercer de l'influence sur la scène internationale. Nous nous appuyerons sur cette réputation pour nous garantir une forte influence de manière à faire valoir le point de vue canadien lorsque des questions importantes pour nos parties prenantes sont débattues sur la scène internationale.

Nous comptons également mettre à profit ce succès pour faire croître notre influence sur le plan international en ce qui concerne les entreprises à capital fermé, les OSBL et les régimes de retraite.

- Pour ce qui est des entreprises à capital fermé, nous renforcerons nos liens avec les autres normalisateurs en discutant avec eux des questions qui touchent ces entreprises et en mettant en commun nos meilleures pratiques. Nous continuerons aussi de suivre les projets internationaux pour voir s'il n'y aurait pas des leçons à en tirer pour les entreprises à capital fermé canadiennes.
- Pour ce qui est des OSBL, nous renforcerons nos liens avec les autres instances de normalisation qui interviennent auprès de ceux-ci (par exemple, le CCSP et les normalisateurs internationaux ou étrangers). Nous verrons également à tirer des leçons de cette collaboration pour améliorer les normes comptables canadiennes applicables aux OSBL.
- En matière de régimes de retraite, nous resterons en communication avec notre groupe de travail sur le sujet et, s'il y a lieu, avec le CCSP, pour être au fait des difficultés actuelles d'application de la Partie IV du *Manuel*. Nous appuyerons aussi les travaux que d'autres normalisateurs pourraient entreprendre dans le domaine et resterons attentifs à ce que peuvent nous apprendre les instances d'ailleurs dans le monde en vue de l'amélioration des normes comptables applicables aux régimes de retraite au Canada.



- Dans le cas des entreprises ayant une obligation d'information du public, nous valoriserons nos acquis en continuant :
  - de surveiller l'évolution des normes IFRS et de participer au processus de normalisation, notamment en exerçant notre influence pour faire valoir le point de vue des Canadiens;
  - de créer et d'entretenir des interactions privilégiées et soutenues avec les normalisateurs à l'échelle mondiale pour tenter de réduire le plus possible, de concert avec eux, les écarts entre les différents référentiels en vigueur dans le monde;
  - d'encourager l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) à atténuer les différences inutiles entre leurs référentiels respectifs et d'échanger avec le FASB sur les questions d'intérêt commun;
  - de contribuer au recrutement de Canadiens qui pourraient siéger à l'IASB ou à l'un de ses groupes consultatifs.



## Exécution du plan



### Procédure officielle

Comme il est énoncé dans la *Procédure officielle de normalisation du CNC*, notre fonctionnement repose sur les principes de transparence, de consultation et de reddition de comptes, et s'apparente à celui d'autres normalisateurs nationaux.



### Mobilisation des parties prenantes

Dans le cadre de sa procédure officielle, un normalisateur efficace consulte ses parties prenantes sur l'ordre de priorité de ses projets. Ainsi, le CNC se réunit régulièrement avec ses comités consultatifs, publie des documents de consultation et sollicite les commentaires des parties prenantes au moyen d'activités de communication.

De plus, les normalisateurs sont souvent en liaison avec d'autres instances (autorités de réglementation des valeurs mobilières, gouvernements, autorités de réglementation de l'audit, autorités de réglementation prudentielle, organismes professionnels comptables, etc.) afin de tendre vers l'objectif commun d'une information financière de grande qualité. Ces activités de liaison resteront une priorité pour le CNC.



## Recherche

La recherche permet au CNC de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Pour éclairer le mieux possible les décisions de normalisation, les recherches réalisées doivent être en lien avec les sujets considérés par le CNC et être menées en temps utile. Le CNC envisage donc :

- d'entreprendre des recherches en vue d'appuyer les décisions à prendre quant aux travaux à réaliser dans le cadre de nouveaux projets;
- de réaliser en collaboration avec des universitaires les travaux de recherche sur certains sujets se rattachant à des projets de normalisation ou autres.



## Communications

Nous communiquons abondamment avec nos parties prenantes au moyen de rencontres de consultation, des médias sociaux et de notre site Web ([www.frascanada.ca](http://www.frascanada.ca)). Nous organisons également des tables rondes et d'autres types d'activités en lien avec l'élaboration des normes IFRS ou des normes nationales, et formulons au nom des parties prenantes canadiennes des commentaires à l'intention de l'IASB.

Nous continuerons de chercher à tirer parti des technologies pour améliorer nos communications, nous rendre plus accessibles aux parties prenantes et recueillir leurs commentaires.



---

## Suivi des stratégies

Nous assurerons un suivi continu de nos progrès dans la mise en œuvre du présent plan stratégique en comparant les résultats atteints aux résultats souhaités. Nous disposons également d'un processus de gestion des risques dans le cadre duquel nous surveillons l'évolution de notre environnement pour être en mesure de savoir à quel moment modifier notre approche de normalisation. Les principaux risques que nous devons gérer pour nous assurer d'accomplir notre mandat ont trait à ce qui suit :

- l'efficacité de nos consultations auprès des parties prenantes et de nos communications avec les Canadiens;
- l'efficacité de notre participation aux processus de normalisation internationale;
- l'efficacité de notre personnel;
- la mise en application totale ou partielle de nos normes par les préparateurs;
- la solidité de notre réputation.

Lors de l'élaboration de nos plans annuels, nous examinons les contrôles que nous avons mis en place en vue d'atténuer ces risques et nous déterminons s'il y a d'autres risques à gérer ou d'autres mesures à prendre.

Des ajustements pourraient donc être apportés d'ici 2027 à la mise en œuvre du présent plan, de manière à ce que les initiatives prévues répondent toujours aux besoins de nos parties prenantes. Les actions prévues pour l'exécution des stratégies seront décrites dans nos plans annuels.

Nos actions sont supervisées par le CSNC, qui évaluera notre performance par rapport aux objectifs établis dans le présent plan stratégique et dans nos plans annuels, s'assurant ainsi que nous nous acquittons de notre mandat de protection de l'intérêt public de manière efficace, efficiente et économique. Nous élaborons nos plans annuels en établissant un ordre de priorité des projets et en veillant à employer efficacement nos ressources à l'atteinte des objectifs.

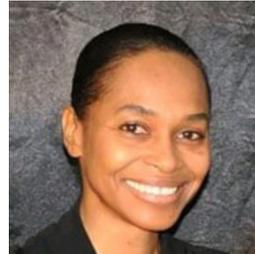
## Membres du CNC 2021-2022



Linda F. Mezon-Hutter  
PRÉSIDENTE



Armand Capisciolto  
VICE-PRÉSIDENT



Carol Rowe



Charles Henaire



Chris Kovalchuk



Guy Jones



Howard Leung



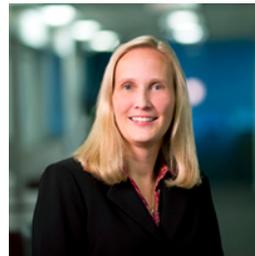
Lawrence B. Smith



Michael Graham



Michel Charbonneau



Nancy Anderson



P. Marc Joyal



Steve Fortin

© 2022 Normes d'information financière et de certification,  
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).